ADMINISTRATION MUNICIPALE
DU SEPTIÈME ARRONDISSEMENT DU CANTON DE PARIS.

PROCÈS-VERBAL

De la plantation de l'Arbre de la Liberté au devant du Corps-de-garde du Pont-au-Change, en remplacement de celui qui a été mutilé à coups de bayonnettes.

L'An six de la République Française, une et indivisible, le Décadi trente Pluviôse, les Membres de l'Administration Municipale de cet arrondissement, s'étant réunis au lieu ordinaire de ses séances, à neuf heures du matin, en exécution de leur Arrêté du 28 de ce mois, se sont ensuite rendus, accompagnés du Commissaire du

Pouvoir exécutif, en la cour du Bureau de Bienfaisance de la division des Arcis, sis rue Jean-Pain-Mollet, à l'effet de procéder à la plantation, par remplacement, d'un Arbre de la Liberté, près le corps-de-garde qui est au bas du Pont-au-Change, lequel a été mutilé à coups de bayonnettes.

S'y sont aussi rendus le Juge de Paix, le Commissaire de Police, les Membres du Bureau de Bienfaisance de la division des Arcis.

L'Arbre destiné pour la plantation, entouré des Membres de l'Administration et des autorités constituées, a été porté dans les rangs de la Garde nationale sédentaire, les tambours battant aux champs.

Le cortége, composé des Membres des Autorités ci-dessus, arrivé au Corps-de-garde, s'y est arrêté; et ensuite, au bruit des caisses, l'arbre a été planté, les Administrateurs, le Commissaire du Pouvoir exécutif, les Membres des Autorités constituées et les chefs des corps Militaires, sont venus successivement verser de la terre sur les racines de cet Arbre, chéri de tous les républicains.

Le citoyen Milly, Commissaire du Pou-

voir exécutif, a fait lecture de l'article IV de la loi du 24 nivôse dernier, conçu en ces termes :

» Tout individu qui sera convaincu d'a-
» voir mutilé, abatu, ou tenté d'abattre ou
» mutiler un Arbre de la liberté, sera puni
» de quatre années de fers «.

Il a fait ensuite un réquisitoire analogue à la cérémonie, dont la teneur suit :

» Citoyens de la Garde nationale du sep-
» tième arrondissement ;

» L'Arbre de la liberté de ce poste a été
» percé de coups de bayonnettes ; il faut le
» remplacer, et c'est l'objet qui nous ras-
» semble.

» Cet emblême, cher aux républicains,
» n'étoit point abandonné au hasard, il
» étoit confié aux soins de la force armée,
» il étoit sous la surveillance spéciale des
» soldats-citoyens, chargés par la constitu-
» tion d'empêcher toute espèce de désordre.

» Cependant, c'est dans le lieu même où
» la vigilance ne devoit pas être un instant
» endormie, c'est sous les yeux de la sen-
» tinelle que le délit a été commis ; le cou-
» pable reste encore ignoré ; est-il au nom-
» bre des individus qui composent la garde

» nationale, ou se seroit-il, par une atroce
» combinaison, servi d'une bayonnette,
» pour jeter tout l'odieux de cet attentat
» sur la Garde nationale ?

» Dans tous les cas, la sentinelle n'a pas
» fait son devoir : si c'est elle-même qui a
» mutilé l'Arbre de la liberté, elle est dou-
» blement criminelle ; si elle l'a laissé en-
» dommager sans arrêter le coupable, elle
» est complice ; si elle ne s'en est pas ap-
» perçue, son inattention est infiniment
» répréhensible.

» Combien n'est-il pas révoltant de re-
» connoître ici les projets des mal-inten-
» tionnés ! de semblables provocations n'ont
» été que trop souvent le signal de troubles
» affreux, et il importe d'autant plus d'y
» mettre ordre, que ce n'est pas la seule
» de ce genre qui se soit manifestée : l'arbre
» de la liberté du poste de la Merci vient
» également d'être mutilé.

» Que veulent donc les insatiables en-
» nemis de la tranquillité publique ? les
» efforts de leur haine ne sauroient donc
» être épuisés : n'avons-nous pas assez
» éprouvé de malheurs et de déchiremens ?
» Nos maux passés n'avertissent-ils pas assez

» qu'il faut enfin céder à la voix de la sa-
» gesse et de la raison ? qu'il faut étouffer
» tout ressentiment, et n'en avoir que
» contre l'ennemi commun : contre le gou-
» vernement Anglais. Quand tout invite au
» calme inséparable de l'harmonie sociale;
» quand tous les Français devroient se réu-
» nir au tour de l'Arbre de la liberté,
» faut-il que ce soit un Français qui l'ait
» outragé !

» Adjudans de Brigades, Chefs de Ba-
» taillons, je vous requiers, au nom du
» Directoire exécutif, de tenir la main à
» ce que les consignes les plus expresses
» soient exactement données aux sentinelles
» qui se succèderont près du nouvel Arbre
» qui vient d'être planté ; ordonnez que
» toutes les fois qu'elles seront levées, vé-
» rification sera faite par les Caporaux, et
» sous leur responsabilité, s'il n'a point été
» endommagé.

» Citoyens de la Garde Parisienne, pre-
» nez la sérieuse résolution de ne plus
» souffrir qu'un pareil scandale se re-
» nouvelle. L'insulte faite aux vrais répu-
» blicains, a été faite à vous-même, il
» dépend de vous d'en imposer aux pertur-

» bateurs : pour déjouer leurs perfides com-
» plots, vous n'avez qu'à vouloir.

» Qu'une civique solidarité vous engage
» les uns envers les autres, comme envers
» la Patrie, à faire respecter ce dépôt sacré.
» Protégez-le par une ferme contenance,
» par le dévouement le plus fidel, et qu'en
» reverdissant chaque année, il rappelle
» désormais à tous les Citoyens paisibles et
» la confiance qu'ils vous accordent et votre
» zèle à la justifier «.

Après ce réquisitoire, le citoyen Lepelletier, Administrateur, a prononcé le discours suivant.

» Les patriotes, Citoyens, éprouvent ici
» sans doute, la plus douce émotion, par
» la plantation de cet Arbre de la liberté,
» qui semble allier les sentimens de leur
» civisme avec ceux de la nature, et per-
» pétuer, pour la prospérité, l'expression
» toujours vivante de leur reconnoissance
» envers la Divinité, qui a fait servir leur
» courage aux grands événemens qui ont
» régénéré la France.

» Dès les temps les plus reculés, l'on a
» vu nos pères signaler leur zèle par des

» monumens propres à rappeler à leurs
» enfans le souvenir de leurs exploits, par
» la plantation d'Arbres chéris, habitans
» du règne végétal de la Nature, et qui,
» par leurs développemens successifs, figu-
» roient d'une manière sensible les accrois-
» semens de la liberté, qui sans doute aura
» bientôt fait le tour du monde, comme
» elle a déjà fait celui de l'Europe.

» Elle n'est donc pas étonnante, la rage
» de nos ennemis, contre ces signes sacrés
» de notre régénération : il n'est pas en-
» core étonnant qu'incorrigibles dans leur
» amour pour la royauté, comme ils sont,
» lâches dans leurs actions, ils aient profité
» des ombres de la nuit pour se dédom-
» mager, en quelque sorte, des maux qu'ils
» ne peuvent plus faire ouvertement aux
» patriotes, et ôter l'existence à un être qui,
» par les événemens qu'il rappelle, devient
» pour eux un sujet de désespoir. Jugez,
» républicains, par cet essai de leur rage,
» des maux qu'ils vous préparent encore,
» s'ils pouvoient ressaisir l'autorité qu'ils
» ont forcé le législateur de leur arracher
» par l'indigne usage qu'ils en faisoient
» pour vous opprimer. «

» Accourez donc, généreux patriotes :
» venez vous serrer autour de cet Arbre
» de la liberté, que vos mains viennent de
» planter ; qu'il soit aujourd'hui témoin de
» vos sermens : venons-y tous jurer, si non
» la mort, au moins la haine la plus pro-
» fonde contre tous les partisans de la
» royauté ; surveillons leurs manœuvres et
» devenons l'œil du gouvernement pour
» éclairer leurs perfides actions.

» Mais, dans la nouvelle carrière où nous
» appelle le républicanisme, sachons éviter
» deux écueils également dangereux : gar-
» dons-nous à la fois d'une exagération
» mal entendue, et d'une modération qui
» nous deviendroit aussi funeste. Instruits
» à l'école du malheur, sachons agir avec
» circonspection : pardonnons-nous nos
» communes erreurs, tristes appanages de
» l'humanité : qu'une nuance d'opinion ne
» soit plus un motif de désunion, et voyons
» nos amis dans tous ceux de la république.

» Que cet Arbre de la liberté, que nous
» confions à la terre, notre mère commune,
» soit par nous soigné avec une nouvelle
» énergie ; que ces jeunes branches, qui
» tirent leur sève et leur force de leur union

» au tronc, soient l'emblême de notre accord
» avec le gouvernement républicain : ral-
» lions-nous souvent ici pour la défense des
» principes de la liberté, de l'égalité et de
» la Constitution de l'an III, en attendant
» que nos enfans, jouissant de tout le fruit
» de nos peines, reposent sous ces vieux
» troncs, et s'entretiennent de ceux qui
» l'auront planté ou l'auront soigné, ou qui
» plus glorieux encore, l'auront défendu
» par une législation sage et vigoureuse,
» ou par des victoires éclatantes, ou enfin
» par l'extermination entière de notre der-
» nier ennemi, le gouvernement Anglais «.

Et à l'instant il a été apposé, dans le Corps-de-garde, une consigne, signée des chefs de bataillons et de l'Adjudant de la vingtième brigade de la Garde nationale, à l'effet, par les sentinelles qui se succèderont près du nouvel arbre qui vient d'être planté, de veiller à sa conservation et d'empêcher qu'il soit endommagé, et par les Caporaux de faire la vérification de cet Arbre toutes les fois qu'ils lèveront les sentinelles, et ce, sous leur responsabilité.

La cérémonie étant terminée, les Administrateurs sont revenus au chef-lieu de

l'Administration, accompagnés du Commissaire du Pouvoir exécutif, précédés et suivis de la force armée ; et rentrés au lieu ordinaire de leurs séances, ils ont fait et rédigé le présent procès-verbal, qu'ils ont signé, après lecture faite, lesdits jour, mois et an, en la minute des présentes.

Et dans la séance du 2 Ventôse suivant, il a été arrêté que ledit procès-verbal seroit imprimé au nombre de cent exemplaires.

Pour expédition conforme,
LAMBIN, Secrétaire.

De l'Imprimerie de DESVEUX, rue Avoye, N°. 160.

